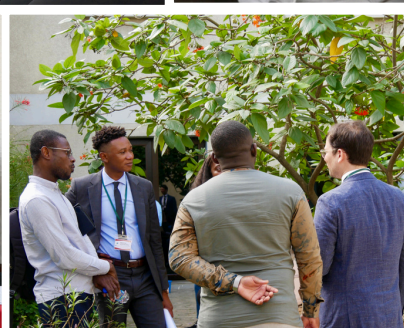


PRÉSENTATION DU CONCOURS LEX CLIMATICA

3ÈME ÉDITION (2025-2026)



SOMMAIRE

- 1. PRÉSENTATION DU CONCOURS**
 - 1.1 Le premier concours de plaidoirie sur le droit du climat
 - 1.2 Étude de cas
- 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION**
 - 2.1 À qui s'adresse le concours ?
 - 2.2 Inscription et modalités de participation
 - 2.3 Formulaire d'inscription
 - 2.4 Objectifs pédagogiques du concours Lex Climatica
- 3. PALMARÈS**
 - 3.1 Édition 2023-2024 (Kigali)
 - 3.2 Édition 2024-2025 (Abidjan)
- 4. PARTENAIRES**
 - 4.1 Partenaires institutionnels (édition 2024-2025)
 - 4.2 Partenaires académiques
 - 4.3 Partenaires des Prix *Lex Climatica*
- 5. ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIALES**



1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1.1 Le premier concours de plaidoirie sur le droit international du climat

Le concours de plaidoirie *Lex Climatica* est le premier procès simulé francophone portant sur le droit international et les changements climatiques. Ce concours permet à des participants d'universités africaines et du reste du monde de se réunir afin de préparer des mémoires écrites et plaidoiries orales sur un cas de droit international portant sur des enjeux d'adaptation ou d'atténuation des changements climatiques.

Le concours *Lex Climatica* a pour objectifs de former les étudiants et futurs professionnels issus de facultés de droit et de sciences politiques à travers le monde en vue de l'acquisition de compétences pratiques de résolution de litiges et de plaidoirie juridique, d'une part, et de leur permettre de se constituer un réseau international de jeunes engagés et intéressés par la transition écologique, d'autre part. Ces compétences sont acquises en plaçant un cas juridique fictif devant des experts internationaux (avocats, chercheurs, magistrats), tout en sensibilisant les participants et l'audience aux enjeux juridiques et politiques relatifs au changement climatique.

Vu les défis posés par le changement climatique et l'atteinte à l'environnement, la vocation du projet est de susciter des réflexions sur l'utilité d'une évolution du droit face auxdits défis dans un cadre ludique favorisant les rencontres, les échanges interculturels, et le dépassement de soi.

Après l'édition inaugurale du concours en 2023-2024 au format hybride au Centre d'arbitrage international de Kigali (Rwanda), la deuxième édition du concours Lex Climatica s'est tenue en personne à l'Université des Lagunes (Abidjan, Côte d'Ivoire), du 26 au 28 mai 2025. Cette édition a ainsi connu une hausse du nombre d'équipes présentes en personne, témoignant de l'intérêt croissant suscité par l'événement. Elle a également mis en lumière la richesse des concours d'éloquence et de la pratique des plaidoiries en Afrique, notamment à travers les concours d'éloquence largement ancrés dans les parcours de formation juridique. Le pays africain et l'institution hôte de l'édition 2025-2026 seront dévoilés prochainement.





Le choix de situer la troisième édition en Afrique répond également à une volonté de mettre en valeur le potentiel du droit africain pour penser et encadrer les enjeux climatiques contemporains. Le continent est en effet au cœur des tensions liées au climat, à la fois parce qu'il subit de plein fouet les effets du changement climatique, qu'il dispose de ressources limitées pour y répondre, et parce qu'il est souvent perçu, à tort, comme un espace de droit faible, ce qui attire des interventions massives d'acteurs privés internationaux, parfois au détriment des normes environnementales.

Au-delà de la compétition, *Lex Climatica* poursuit un objectif pédagogique : promouvoir le droit africain et le droit international en encourageant une approche croisée, critique et comparative (universités non africaines vers le droit africain et réciproquement) a contrario des cloisonnements souvent observés dans les cursus universitaires. Le concours crée ainsi un espace de dialogue entre universités africaines et non africaines, permettant un regard croisé sur les différentes strates du droit international.

1.2 Étude de cas

L'année 2024-2025 ayant été fortement marquée par l'actualité liée à la criminalité internationale et aux conflits armés, la deuxième du concours *Lex Climatica* avait choisi d'explorer la justice climatique sous l'angle du droit international pénal. Ce choix constituait une véritable innovation, dans un contexte où de plus en plus de chercheurs s'interrogent sur la manière d'appréhender les atteintes environnementales à travers le prisme du droit international pénal.

Soucieux de continuer à innover et faire réfléchir les personnes participantes sur des questions émergentes de droit international, l'édition 2025-2026 du concours portera sur un cas simulé au contentieux devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples relativement aux obligations des États membres de l'Union africaine en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.





En effet, le droit est souvent utilisé en tant que palliatif, pour compenser les carences des pouvoirs publics et des politiques, car il est coûteux pour les États de lutter contre le changement climatique : problèmes de responsabilité historique des États, du rôle des entreprises et de régulation des activités économiques au détriment du développement et de la croissance économique. Mais le droit est également un complément du politique et peut également servir de déclic afin d'alerter l'opinion publique sur le sujet. C'est dans cette perspective que le concours *Lex Climatica* entend former les juristes de demain, en les préparant à mobiliser le droit international des changements climatiques de manière créative et audacieuse, à plaider des arguments novateurs, et à penser le droit comme un vecteur de transformation face à l'urgence climatique.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

1.2 À qui s'adresse le concours ?

Le concours de plaidoiries *Lex Climatica* s'adresse à tout(e)s les étudiant(e)s quels que soient leur parcours et leur niveau d'études. Bien qu'aucun niveau minimal ne soit requis, il est recommandé de disposer d'une certaine expérience en droit (généralement à partir de la fin de licence ou du master) afin de bénéficier d'un bagage juridique solide. Le concours reste toutefois accessible et inclusif, et accueille également des élèves-avocats et des étudiant(e)s en sciences politiques et relations internationales. Cette volonté d'ouverture reflète l'objectif de *Lex Climatica* : rassembler des jeunes engagés issus de différentes disciplines, intéressés par les enjeux de droit, de relations internationales et de politiques climatiques.

Le seul élément qui varie d'une édition à l'autre est le thème juridique retenu, toujours ancré en droit international. En 2024, il portait sur les contentieux climatiques entre un État et une entreprise privée ; en 2025, sur la justice climatique sous l'angle du droit international pénal ; en 2026, sur les droits et obligations des États face à l'urgence climatique. À travers cette diversité de thématiques et de profils, *Lex Climatica* entend créer un espace de réflexion interdisciplinaire, mobiliser le droit comme outil de transformation, et inviter les participants à repousser les limites de ce que le droit peut faire face à l'urgence climatique.





2.2 Inscription et modalités de participation

Des équipes composées de deux à trois étudiant(e)s peuvent participer au concours. Pour être éligibles, les personnes participantes doivent être inscrites dans une faculté de droit, de relations internationales, de sciences politiques, ou de commerce extérieur, au sein d'une université publique ou privée, située en Afrique ou dans le reste du monde. Chaque équipe est invitée à désigner une personne chargée d'assurer la supervision, d'accompagner les membres de l'équipe tout au long du concours, et de veiller à la régularité de sa participation. Bien que la désignation d'un superviseur ou superviseuse ne soit pas obligatoire, elle est vivement recommandée.

Lors de la troisième édition, les inscriptions seront ouvertes le **1er octobre 2025** et seront clôturées le 31 décembre 2025. La phase orale du concours consistera en la rédaction d'un mémoire écrit devant être remis avant le **28 février 2026 à 23h59** (heure de Paris), et la phase finale, consacrée aux plaidoiries orales, se tiendra au printemps 2026 à une date fixée ultérieurement. La qualification pour les phases orales du concours dépend de la performance générale de chaque équipe lors du volet écrit, comme exposé dans le [Règlement du concours](#).

2.3 Formulaire d'inscription

Les équipes souhaitant s'inscrire au concours Lex Climatica sont invitées à remplir le formulaire en ligne suivant : [Formulaire d'inscription](#). Elles seront contactées par le comité organisateur qui confirmera leur inscription et la bonne réception des documents justificatifs.

Les participants sont invités à signer individuellement le Formulaire de droit à l'image, code de conduite, et acceptation des risques accessible à l'aide du lien figurant dans le formulaire ci-dessus.





2.4 Objectifs pédagogiques du concours *Lex Climatica*

Le nombre d'heures consacrées à l'activité par personne étudiante participante est estimé à ce qui suit :

- Phase écrite (novembre-février 2025) : 60 heures, réparties entre activités de recherche, de rédaction, et de participation à des formations en ligne (webinaires) ;
- Phase orale (avril – mai/juin 2025) : 60 heures, dont 20 heures (3 jours) de participation en personne au concours (activités de plaidoiries, conférences, formations).

L'objectif général de la troisième édition du Concours repose sur le développement de la connaissance, de la maîtrise du droit international des droits de l'homme et des enjeux des changements climatiques.

De manière spécifique, il vise à :

- Stimuler la réflexion sur le droit international des droits de l'homme;
- Stimuler la réflexion sur le droit applicable aux changements climatiques selon la circonstance;
- Stimuler la réflexion sur le fonctionnement de la Cour internationale de justice et les trois Cours régionales de protection des droits de l'homme ;
- Participer à la formation des jeunes juristes en apportant un complément pratique aux enseignements universitaires;
- Contribuer à renforcer les connaissances et compétences en droit international des droits de l'homme;
- Faciliter le réseautage professionnel en faveur des jeunes juristes.

3. PALMARÈS

La troisième édition du Concours Lex Climatica prévoit les prix suivants :

- Le prix de l'équipe lauréate du Concours, décerné à l'équipe vainqueur de la finale du Concours
- Le prix de l'équipe finaliste du Concours, décerné à l'équipe finaliste du Concours
- Le prix du meilleur mémoire en demande
- Le prix du meilleur mémoire en défense





- Le prix de la meilleure plaidoirie du Concours, décerné à la personne s'étant illustrée par ses plaidoiries à la fois lors des phases éliminatoires et lors des demi-finales
- Le prix de la meilleure plaidoirie de la finale, décerné à la personne s'étant illustrée par ses plaidoiries en finale.

Les prix décernés à ces lauréats sont présentés sous forme de trophées et de certificats, et éventuellement de documents de formation. Ils peuvent être monétaires si les financements des partenaires le permettent. Lors de la première édition en 2024, les équipes vainqueures et finalistes du Concours avaient respectivement reçu 650 euros et 350 euros de la part du cabinet d'avocats Cleary Gottlieb Steen & Hamilton. Lors de la deuxième édition en 2025, l'équipe vainqueur francophone avait reçu 500 dollars canadiens de la part de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval, et le meilleur plaideur de la finale avait reçu 200 000 francs cfa (ouest-africain) de la part du Barreau de Côte d'Ivoire.

3.1 Édition 2023-2024

- Vainqueur du Concours *Lex Climatica*, édition francophone : Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).
- Finaliste du Concours *Lex Climatica*, édition francophone : Université Thomas Sankara (Burkina Faso)
- Prix du meilleur plaideur de la finale francophone : M. Paul Youl Sié, Université Thomas Sankara (Burkina Faso)
- Prix du meilleur plaideur du Concours *Lex Climatica*, édition francophone : Jean-Joel Euloge Koffi, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).
- Prix du meilleur mémoire, édition francophone : Université Thomas Sankara (Burkina Faso).
- Vainqueur du Concours *Lex Climatica*, édition anglophone : INES Ruhengeri, (Rwanda).
- Finaliste du Concours *Lex Climatica*, édition anglophone : Islamic University in Uganda, Kampala Campus (Ouganda).





3.2 Édition 2024-2025

• Prix des mémoires écrits

- Prix du deuxième meilleur mémoire, Représentant des victimes – Université libre des pays des grands lacs (République démocratique du Congo) et Université catholique de Bukavu (République démocratique du Congo) (ex aequo).
- Prix du deuxième meilleur mémoire, Conseil de la Défense – Institut universitaire d'Abidjan (Côte d'Ivoire).
- Prix du meilleur mémoire, Représentant des victimes – Université Laval et École du Barreau du Québec (Canada).
- Prix du meilleur mémoire, Conseil de la Défense – Université catholique d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire).
- Prix du ministère de l'Environnement, du Développement durable, et de la Transition écologique, meilleure prise en compte du climat, volet écrit – Université libre des pays des grands lacs.

• Prix individuels

- Prix de la meilleure plaidoirie des phases éliminatoires, Représentants des victimes – Emilia Marie Denise Nondy, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).
- Prix de la meilleure plaidoirie des phases éliminatoires, Conseil de la Défense - Océane Donato, Université Laval (Canada).
- Prix de l'Académie africaine de la pratique du droit international, meilleure plaidoirie du concours – Mohamed Ali Attarak, UASTM Niger (Niger).
- Prix du Barreau de Côte d'Ivoire, Meilleure plaidoirie des finales – Tiacoumbié Soma, Université Thomas Sankara (Burkina Faso).
- Prix spécial de l'engagement – Lisa Say, École du Barreau de Québec (Canada).

• Prix par équipe

- Prix spécial du jury, meilleure progression du concours – UQAM et ESEI (Université Laval).
- Troisième meilleure équipe du concours - UASTM Niger.



- Prix du réseau UniC pour meilleure prise en compte du climat, volet oral - UASTM Niger.
- Équipe finaliste du concours - Université Thomas Sankara.
- Meilleure équipe du concours – École du Barreau du Québec et l'Université Laval.

- **Volet anglophone**

- Vainqueur du Concours Lex Climatica, édition anglophone – Islamic University in Uganda (Ouganda).
- Finaliste du Concours Lex Climatica, édition anglophone : INES Ruhengeri (Rwanda).
- Meilleur mémoire, édition anglophone – Islamic University in Uganda.
- Meilleure plaidoirie du concours, édition anglophone : Sarah Kojjo, IUIU
- Deuxième meilleure plaidoirie du concours, édition anglophone - Serge Mugisha, INES Ruhengeri.

4. PARTENAIRES

La deuxième édition du concours de plaidoirie *Lex Climatica* a été accueillie par l'Université des Lagunes à Abidjan. L'événement a bénéficié du soutien actif du corps professoral et de la mobilisation des étudiants, dont l'implication a grandement contribué à la réussite du concours.

- **Partenaires institutionnels de l'édition 2024-2025**

- Académie Africaine de la Pratique du Droit international (AAPDI).
- Direction Centrale au ministère de l'Environnement et du Développement Durable (DDISC- MINEDD) de Côte d'Ivoire.
- Bureau du Québec à Abidjan.
- Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire.

- **Partenaires académiques**

- Réseau UniC, à travers son programme de soutien aux projets interdisciplinaires en action climatique, porté par une communauté d'étudiantes et étudiants engagés.





- CERIC / UMR 7318, partenaire de longue date du concours, qu'il soutient en tant que projet innovant.
- Université d'Aix-Marseille – via le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)
- Université Laval.

- **Partenaires des Prix *Lex Climatica***

- Barreau de Côte d'Ivoire / Ordre des Avocats : financement du Prix du meilleur plaideur.
- Faculté des études supérieures et post doctorales de l'Université Laval : financement du Prix de la meilleure équipe.
- Larcier-Intersentia.
- Presses de l'Université Laval.
- Lefebvre Dalloz.
- De Gruyter Brill Law.
- Éditions Thémis inc.

Ces appuis, notamment financiers, ont été essentiels pour permettre la participation d'étudiantes et d'étudiants venant de différentes régions, en facilitant leur venue à Abidjan.

5. ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIALES

Le Comité organisateur du concours est heureux de prévoir chaque année pour les équipes une sortie culturelle et/ou sociale de valoriser le patrimoine culturel et naturel du pays hôte. Ces activités ont pour objectif de permettre aux équipes participantes, notamment celles venues de loin, de découvrir le pays ou ville hôte dans des conditions accessibles. Elles constituent un temps fort du concours, permettant des échanges informels, des rencontres entre étudiants, membres du comité organisateur et professionnels du droit de l'environnement – autant d'acteurs issus d'une communauté internationale sensible aux enjeux climatiques et engagés dans la lutte contre le changement climatique.

